

## Communiqué du Conseil Supérieur des Programmes (CSP)

Une polémique s'est développée autour de l'apparition du terme « prédicat » dans les nouveaux programmes de la scolarité obligatoire. Le Conseil Supérieur des Programmes tient donc à préciser les raisons qui l'ont conduit à proposer quelques évolutions dans l'étude de la langue française (grammaire, orthographe et lexique) en cycle 2 (classes de CP, CE1, C2), cycle 3 (CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>) et cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>). Réaffirmons d'abord un fait avéré, facilement vérifiable par la lecture de l'intégralité des programmes : le conseil n'a procédé à aucune simplification de la grammaire, dont les règles et principes restent inchangés. Il a en revanche souhaité modifier les modalités d'enseignement aux élèves de cette grammaire pour le rendre plus efficace et améliorer les apprentissages des élèves. L'objectif est bien de permettre que les élèves fassent montre d'une meilleure maîtrise grammaticale à la fin de la scolarité obligatoire, à l'écrit comme à l'oral.

Comme l'a constaté un récent rapport de l'Inspection générale, les leçons de grammaire à l'école se résument le plus souvent à l'écriture d'une définition, à l'énoncé d'une règle et à quelques exercices d'application détachés des activités de lecture et d'écriture.

C'est pourquoi, le CSP a clairement affiché les objectifs des nouveaux programmes : faire percevoir la langue comme un système cohérent dont il faut maîtriser le fonctionnement pour accéder à la compréhension ; organiser la progressivité de son apprentissage ; sélectionner les connaissances et les démarches qui permettent le mieux d'améliorer la qualité des textes produits par les élèves, en plaçant l'objectif orthographique comme central au cycle 3, et en développant au cycle 4 la réflexion sur la syntaxe et plus généralement sur les normes et la pertinence des choix possibles d'écriture. Le CSP a également insisté sur la nécessité de travailler en classe à partir des écrits des élèves pour que ceux-ci apprennent à les améliorer.

Le CSP a donc accordé la priorité à l'apprentissage de ce qui est régulier, fréquent et essentiel au cycle 3 (CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>) de telle sorte que l'élève dispose de termes généraux permettant de décrire et analyser la phrase simple, avant d'entrer dans le détail des sous-constituants. Il a fait le choix de limiter le plus possible la terminologie d'étiquetage en faisant d'abord identifier les grandes catégories grammaticales, comme celle de « déterminant du nom » par exemple, avant d'entrer dans le détail des différentes sortes d'articles et d'adjectifs qui jouent ce rôle.

S'agissant de l'analyse de la phrase simple, qui est l'objectif du cycle 3, le CSP a, de la même façon, préconisé que l'élève sache d'abord découper la phrase à partir des concepts de « sujet » de la phrase (c'est-à-dire « ce dont on parle », qui peut être exprimé par un nom, un groupe nominal, un pronom, un verbe à l'infinitif etc.) et de « prédicat » (ce que l'on dit du sujet). L'introduction de ce terme nouveau par rapport aux programmes précédents (mais pas nouveau du tout en grammaire) remplit ainsi un vide, en donnant les moyens d'analyser des énoncés de formes très différentes et en incitant à s'intéresser à leur sens.

Le « prédicat » ne se substitue pas aux compléments du verbe comme l'ont affirmé différents commentateurs dans les médias. Il comprend le verbe et ses compléments si celui-ci en a ; les compléments continuent donc d'être étudiés systématiquement. Le « prédicat » contribue, pour l'analyse de la phrase simple, à relativiser l'importance d'un

grand nombre de termes trop techniques, tout en permettant à l'élève de disposer d'un principe clair d'analyse : la phrase française de base est constituée de deux éléments essentiels (le sujet et le prédicat) auxquels on peut éventuellement ajouter des éléments, qui sont quant à eux déplaçables ou supprimables. Le prédicat est donc un outil qui peut être utile pour entrer dans l'analyse grammaticale, il ne s'agit pas d'une notion exclusive sur laquelle reposerait une prétendue nouvelle grammaire.

Dans le même temps le programme prévoit dès le CM1 de conduire les élèves à repérer les compléments essentiels du verbe (dits « compléments du verbe », qui sont donc des unités plus petites que le prédicat), c'est-à-dire ceux que l'on ne peut ni supprimer, ni déplacer en début de phrase mais que l'on peut transformer en pronom.

Le détail des compléments du verbe, qui n'est véritablement utile que pour le cas de l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » lorsque le complément est antéposé, n'est pas nécessaire au cycle 3, qui traite les cas simples de l'accord du participe passé employé avec les auxiliaires « avoir » et « être ».

Ce cas particulier est traité au cycle 4, après que les élèves ont assimilé les grandes régularités de la langue et les cas les plus fréquents ; il n'y a là aucune nouveauté dans la progression proposée et aucun abandon d'exigence, puisque les programmes de 2008 avaient eux aussi prévu que cette étude ne commence qu'à partir de la 5<sup>ème</sup>.



**Extrait des programmes publiés au BO spécial n°11 du 26 novembre 2015.**

L'intégralité des programmes est disponible à l'adresse :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=33400](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400)

<p><b>Connaissances et compétences associées</b></p> <p>Identifier les constituants d'une phrase simple en relation avec sa cohérence sémantique ; distinguer phrase simple et phrase complexe</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en évidence de la cohérence sémantique de la phrase : de quoi on parle et ce qu'on en dit, à quoi on peut rajouter des compléments de phrase facultatifs.</li><li>- Mise en évidence des groupes syntaxiques : le sujet de la phrase (un groupe nominal, un pronom, une subordonnée) ; le prédicat de la phrase, c'est-à-dire ce qu'on dit du sujet (très souvent un groupe verbal formé du verbe et des compléments du verbe s'il en a) ; le complément de phrase (un groupe nominal, un groupe prépositionnel, un adverbe ou un groupe adverbial, une subordonnée).</li><li>- Distinction phrase simple-phrase complexe à partir du repérage des verbes.</li></ul>	<p><b>Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Construction de phrases : amplification et réduction d'une phrase.</li><li>- Création et analyse de phrases grammaticalement correctes, mais sémantiquement non acceptables.</li><li>- Observation et analyse de l'ordre des mots et des groupes syntaxiques.</li><li>- Observation de l'enchaînement des phrases dans un texte.</li><li>- Repérage de groupes nominaux en position de compléments et caractérisation par des opérations de suppression, déplacement en début de phrase, pronominalisation (distinction compléments de verbe / compléments de phrase).</li></ul>
<p>Terminologie utilisée</p> <p>Nom / verbe / déterminant (article indéfini, défini, partitif - déterminant possessif, démonstratif) / adjectif / pronom / groupe nominal.</p> <p>Verbe de la phrase / sujet du verbe / complément du verbe (complète le verbe et appartient au groupe verbal) / complément de phrase (complète la phrase) / complément du nom (complète le nom).</p> <p>Sujet de la phrase - prédicat de la phrase.</p> <p>Verbe : radical - marque du temps - marque de personne / mode indicatif (temps simples : présent, imparfait, passé simple, futur) / mode conditionnel / mode impératif.</p> <p>Phrase simple / phrase complexe.</p>	

### **Repères de progressivité**

Identifier les constituants d'une phrase simple en relation avec sa cohérence sémantique ; distinguer phrase simple et phrase complexe

- CM1-CM2

La phrase comporte deux éléments principaux : le sujet et le prédicat, qui apporte une information à propos du sujet. Le prédicat est le plus souvent composé d'un verbe et de ses compléments s'il en a. Les élèves apprennent à isoler le sujet de la phrase et le prédicat.

Ils repèrent les compléments du verbe (non supprimables, non déplaçables en début de phrase et pronominalisables) et les compléments de phrase (supprimables, déplaçables et non pronominalisables).

Au sein du groupe nominal, ils identifient le complément du nom.

- 6<sup>ème</sup>

Les élèves apprennent à isoler le sujet de la phrase et le prédicat dans des situations plus complexes.

Ils apprennent à distinguer phrase simple et phrase complexe à partir du repérage des verbes conjugués.